

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRANDRIS (Rhône)**

Conseillers
En exercice : 13
Présents : 09

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2023

Présidente - Madame Pascale JOMARD, Maire

Présents – Mesdames et Messieurs Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Frédéric CORGIER, Isabelle GRAMMARE, Nadine BOUILLON, Estelle LECANU, Lionel GUISSARD, Jean-Pierre GOUDARD, Aurélien DELHOMME.

Excusées : Stéphanie APPERCEL-CONVERT (pouvoir à Pascale JOMARD), Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER

Absents : Ludivine CHAUMERON, Eric BOUHANA

Secrétaire élu : Frédéric CORGIER

Convocation
Du 12 décembre 2023

OBJET : NOUVELLES TARIFICATIONS DES SALLES COMMUNALES – HORS PERIODE DE FROID (Délib49-2023)

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location des différentes salles communales de la commune pour l'année 2024, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de location :

CONDITIONS DE LOCATION	ODYSSEE	L'ETOILE	LES MELEZES	BOULODROME
<u>Associations locales :</u> . 1 ^{ère} manifestation . 2 ^{ème} manifestation	Gratuite 125 €	Gratuite 195 €	Gratuite 90 €	Gratuite 80 €
<u>Particuliers Grandrisiens</u> . week-end . 1/2 journée (apéritif)	260 € 125 €	390 € 165 €	155 € 70 €	135 € 70 €
<u>Particuliers et associations Extérieurs à la commune</u> . 1 jour	450 €	735 €	250 €	240 €
<u>Clubs sportifs hors commune</u>		10 €/séance 4h		10 €/séance 4h
NETTOYAGE*	180 €	180 €	180 €	180 €
CAUTION	880 €	880 €	460 €	460 €

La location et le chauffage de l'Odyssee ou de la Salle l'Etoile sont gratuits pour l'arbre de Noël de l'école publique.

Le contrat de location, les chèques de caution, le chèque de location et l'assurance seront à fournir au moment de la confirmation de la location de la salle concernée en déposant le tout en mairie. En cas de mariage, la location du vendredi est gratuite.

Conscrits de l'année (du 1^{er} mai N-1 au 1^{er} mai N) + rencontre des bébés Conscrits : location gratuite des salles pour trois manifestations dont le week-end des conscrits (chauffage dû) ainsi que 2 manifestations dites « Bal des Jeunes ».

Pour les autres conscrits, la location correspond à une deuxième manifestation des associations locales ainsi que le chauffage.

Nettoyage* : il sera dû, si les salles ne sont pas rendues propres.

DIT que les locations seront versées dans la caisse du Receveur Municipal qui les imputera au compte 752, les cautions au compte 70878 du budget 2024 et suivants.-

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré à Grandris,
Les jour, mois et an que dessus

LE MAIRE,

*Pour le Maire empêché
l'Adjoint*

